



# BULLETIN COMMUNAL

Numéro 257

Novembre 2020

## La pandémie s'aggrave

Le nombre de personnes atteintes par la COVID-19 augmente dramatiquement. Bientôt, nous pourrions manquer de lits de réanimation dans nos hôpitaux. Les personnels hospitaliers sont extrêmement sollicités physiquement et psychologiquement. Tiendront-ils ? Leur nombre sera-t-il suffisant pour s'occuper de tous les malades ? En cas d'aggravation du nombre de personnes admises en réanimation, faudra-t-il qu'ils aient à choisir entre les malades ? (Entre 2 malades atteints de la COVID-19, entre un malade COVID-19 et un malade atteint d'une maladie chronique, d'une urgence quelconque).

L'évolution de la pandémie localement nous a laissé croire un moment qu'elle concernait très peu de personnes et qu'il était donc possible de continuer à avoir des relations normales avec notre entourage, nos proches. Les chiffres nous montrent tout le contraire. Le décalage entre la contamination et l'arrivée en réanimation, deux à trois semaines plus tard, laisse présager le pire.

Notre manque de discipline, notre insouciance ont facilité la dissémination (il est vrai que l'évolution de la pandémie n'était pas facile à appréhender) et sont à l'origine de l'obligation de reconfiner, tant la contamination est devenue galopante. Ce virus nous oblige à changer notre manière d'être avec nos proches : famille, amis, collègues. Il nous oblige à être « moins humain », à être distants, à ne plus se toucher, s'embrasser, rire, ça n'est pas dans notre nature fondamentale.

Ce second confinement, même allégé, sera très difficile pour nos commerces qui n'ont pas retrouvé leur niveau d'activité d'avant mars. Nous pouvons être inquiets quant à leur pérennité. Que deviendra notre centre-bourg si ceux-ci disparaissent ?

Nous ne pouvons pas nous permettre un confinement long, ... ni un troisième confinement. Notre comportement, **maintenant**, décidera de l'évolution de la propagation. Que voulons-nous ?

Dans cette situation qui nous touche tous, mobilisons-nous et respectons les dispositions mises en place afin de sortir au plus tôt de cette période sombre.

**Christian MERLET**  
Maire

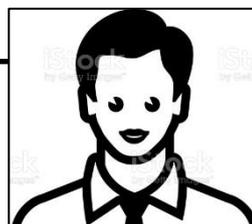
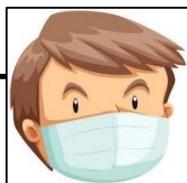
### COVID 19 : ce qu'il faut retenir :

M. le Préfet a décidé du port du masque obligatoire sur tout le Département de la Vendée et ce, **jusqu'au 1<sup>er</sup> Décembre 2020 au moins, et dans tous les espaces publics : dès que l'on sort de sa voiture, de sa propriété, nous devons porter notre masque.**

**Le non-respect de l'obligation du port du masque est puni de l'amende prévue pour les contraventions de 4<sup>ème</sup> classe, soit 135 € et, en cas de récidive dans les 15 jours, d'une amende prévue pour les contraventions de 5<sup>ème</sup> classe, soit 1 500 €.**

**A la Mairie, mais aussi dans les commerces, nous constatons encore des personnes venant sans masque !**

Merci de bien vouloir y penser.



### Ce qui est interdit :

- Les rassemblements de plus de 6 personnes sont interdits sur la voie publique, sauf manifestations, cortèges, défilés (qui doivent faire l'objet d'une déclaration), des rassemblements à caractère professionnel, services de transport de voyageurs, des ERP dont l'accueil du public n'est pas interdit, des cérémonies funéraires, des visites guidées organisées par des personnes titulaires d'une carte professionnelle.
- Les buvettes, vins d'honneur
- Les activités musicales et la diffusion de musique amplifiée pouvant être audible depuis la voie publique.
- Les évènements festifs pendant lesquels le port du masque ne peut être assuré de manière continue.

### Ce qui est fermé :

- Les salles polyvalentes, le complexe sportif et les locaux d'associations ;
- Les commerces « non-essentiels »
- Les matinées d'éveil organisées par le Relais d'Assistants(es) Maternels (les)

### Ce qui est ouvert :

- La mairie, aux horaires habituels, **mais privilégier autant que possible, les demandes par mail ou par téléphone**
- L'école Saint Christophe ;
- Le Centre Péri-scolaire « les Scoubidous » ;
- L'EHPAD la Roseraie dans le respect des gestes barrières et en fonction des règles fixées par la structure ;
- Le Cimetière ;
- VIVAL, la Boulangerie, la Pharmacie, le Cabinet médical et les professions paramédicales, les garages et station-service.

# Réunion de Conseil Municipal du 26 Octobre 2020

**PRÉSENTS :** MM. et Mmes BARON Myriam, BONNAUD Alain, CAILLON Elise, DUHAIL Guillaume, FAUCHARD Ghislain, FROUIN Lydie, GOUDEAU Céline, GRIS Christopher, GUILBAULT Marie-Claire, JAUNET Jean-Yves, LOUINEAU Michel, LUCAS Martine, MERLET Christian, MIGNET Thierry, PEROCHEAU Annick, PUAUD Aurore, RICHARD Marie-Laure, WALLRICH Franck.

**ABSENT EXCUSÉ :** FOURNIER Bertrand qui a donné pouvoir à LUCAS Martine.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** FAUCHARD Ghislain

#### **☐ Maison d'Assistants Maternelles, 7, allée de la Roseraie : Bail professionnel du 1/12/2020 au 30/11/2026**

Le bail professionnel présenté pour la période du 1/12/2020 au 30/11/2026, reprenant le montant de loyer mensuel de Décembre 2019 et indiquant une révision de loyer mensuel sur la base de l'indice des loyers des activités tertiaires, a été approuvé.

#### **☐ Local 3 – Bureau Professionnel – 4, place des Jardins : Révision du loyer au 1/12/2020**

Le nouveau loyer du local 4, place des Jardins, a été fixé à 376.50 € TTC (soit 313.75 € HT).

#### **☐ Règlement intérieur du Conseil Municipal : Approbation**

Le règlement intérieur proposé par la Commission « Administration Générale », comprenant les éléments suivants :

- Organisation des séances du Conseil Municipal,
  - Tenue des séances du Conseil Municipal,
  - Organisation des débats,
  - Fonctionnement du Bureau Municipal et Commissions
- a été approuvé.

#### **☐ Ecole Privée Notre-Dame St Denis-la-Chevasse : Participation pour l'année scolaire 2019/2020**

La participation pour 6 élèves de Chauché (2 en maternelle et 4 en primaire) s'élèvera à 3 540 €, soit 590 € par élève correspondant au montant versé par la Commune à l'école St Christophe de Chauché.

❑ **Personnel Communal – Assurance des risques statutaires** : Adhésion à la démarche de consultation en vue d'une souscription au contrat groupe d'assurance des risques statutaires initiée par le Centre de Gestion de la FPT de la Vendée

Le Conseil Municipal a donné habilitation au Centre de Gestion, afin de lancer une procédure de consultation en vue de la passation d'un contrat groupe d'assurance des risques statutaires du personnel. La Commune sera à nouveau consultée, à l'issue de la procédure de consultation, pour se prononcer sur l'adhésion au contrat groupe, au vu des propositions chiffrées proposées par l'assureur.

❑ **Communauté de Communes du Pays de St Fulgent-Les Essarts– Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)** : Désignation des deux représentants communaux

M. le Maire et M. DUHAIL Guillaume ont été désignés pour représenter la Commune à cette commission.

❑ **Communauté de Communes du Pays de St Fulgent-Les Essarts** : Rapport d'activité 2019

Le rapport d'activités 2019 de la Communauté de Communes du Pays de St Fulgent-Les Essarts a été validé. Le document est consultable en Mairie.

❑ **Installations classées – Les Grandes Roussières – Consultation du public du 19/10 au 13/11/2020** : Avis à donner sur la demande présentée par M. le représentant du GAEC Les Grandes Roussières, en vue d'obtenir l'enregistrement d'exploiter, après construction de deux bâtiments supplémentaires, un élevage de volailles, en augmentation, de 39600 emplacements au lieu-dit « Les Grandes Roussières » de Chauché

Le Conseil Municipal, après présentation des éléments du dossier, a émis un avis favorable à cette demande d'extension d'élevage.

❑ **Installations classées – La Renaudière – Consultation du public du 19/10 au 13/11/2020** : Avis à donner sur la demande présentée par M. le représentant de la SAS INJECT ENVIRONNEMENT, en vue d'obtenir l'enregistrement d'une unité de méthanisation à la Renaudière sur la Commune des Brouzils

Le Conseil Municipal, après étude des éléments transmis et présentés, des secteurs concernés par le plan d'épandage à Chauché (L'Oiselière, La Parnière et La Berthelandière), a émis un avis favorable.

#### **Conseil Municipal des Jeunes :**

Les élections se sont déroulées le Vendredi 16 Octobre 2020, il y avait 29 candidats pour 9 places. Ont été élus : BELLANGER Manon, BOUILLAUD Jasmine, FAUCHARD Abel, FAUCHET Apolline, FOURNIER Emma, GABORIEAU Joanna, HUCTEAU Noa, POTIER Tia, ROUSSEAU Lola.



**Prochaine séance du  
Conseil Municipal :  
Lundi 30 Novembre 2020 à 20h00, à la Salle Arc-en-Ciel**



#### **Horaires Mairie pendant les congés de Noël :**

**Le Secrétariat de la Mairie sera fermé les samedis matins 26 Décembre 2020 et 02 Janvier 2021.  
Les permanences reprendront le Samedi 09 Janvier 2020**

## ETAT-CIVIL

### ➤ Reconnaitances anticipées de naissances :

Les reconnaissances anticipées concernent les couples non mariés. Afin que nous puissions établir l'acte, vous devez présenter un justificatif d'identité et un justificatif de domicile **datant de moins de 3 mois**.

Lors de votre venue, nous établissons l'acte et vous remettons une copie de celui-ci qu'il faudra apporter à la maternité afin de déclarer la naissance de l'enfant. Il est souhaitable que les 2 parents viennent en même temps en mairie reconnaître l'enfant.

## FUTUR SITE INTERNET

### A l'attention des Entreprises, Agriculteurs et Associations:

La Commission « Environnement – Festivités – Communication » de la Commune de CHAUCHÉ a débuté son projet de nouveau site internet.

Pour cela, elle a besoin de votre aide afin de mettre à jour le contenu de ce futur site.

Afin de savoir si vous souhaitez ou non, que les informations de votre entreprise, exploitation, ou association soient communiquées sur le futur site internet de la Mairie, vous pouvez venir récupérer l'attestation à compléter au guichet de la mairie, ou faire la demande par mail : [mairie@chauche.fr](mailto:mairie@chauche.fr)

Dans le cas où vous ne souhaiteriez pas que ces informations soient publiées sur le site internet, les élus de la Commission souhaitent tout de même avoir vos coordonnées dans le cas où la Commune aurait besoin de vos services.



## Permanences des Médecins, Pharmaciens et Infirmières

### Nuits, week-ends et jours fériés... besoin d'un médecin :

Je compose le **116 117**, un médecin du centre de Régulation vous conseille ou vous met en relation si nécessaire avec le médecin généraliste de garde le plus proche de votre domicile. Je compose le **15**, face à une **urgence vitale**, le SAMU-Centre 15 déclenche une réponse immédiate adaptée en mettant en œuvre, selon les cas, les pompiers, le SAMU, les ambulanciers.

Pharmaciens	Depuis le 01/07/09, pour connaître les 3 pharmacies de permanences les plus proches de votre domicile, vous devez contacter le 3237.			
Infirmière	Du lundi au Samedi de 8h00 à 8h30	Mme MOREAU Marie	CHAUCHE – 16, Rue du Centre	06.24.83.68.04
Dentistes	Dimanches et jours fériés	10h à 12h		02.51.46.28.83



### Suez Eau France

(Gestion du service assainissement)  
11, Rue des Forêts – Parc d'activité  
Polaris – 85110 CHANTONNAY  
☎ 02.28.15.31.50.

### RAM « À PETITS PAS »

Matinées d'éveil à CHAUCHÉ  
Le Jeudi une semaine sur deux  
De 8h45 à 12h30 :  
au centre périscolaire « Les Scoubidou » -  
UNIQUEMENT SUR INSCRIPTION au  
☎ 02.51.43.81.61. - Mme GANGLOFF  
Annulation le matin même : ☎ 07.87.71.97.48



### MAIRIE

8, Rue de la Petite Maine – B.P.50203  
☎ 02.51.41.83.09. –  
mairie@chauche.fr  
Horaires d'ouverture :  
du Lundi au Vendredi de 8H30 à 12H30,  
(L'après-midi sur RDV, sauf le Mercredi).  
Samedi matin : 9h-12h

### ASSISTANTE SOCIALE

Seulement sur  
RDV : ☎ 02.28.85.76.00.  
au centre médico-social de Saint  
Fulgent

### DÉCHÈTERIE DE LA JOUSSETIÈRE

Lundi : 10h à 12h - 14h à 18h  
Mardi et Vendredi : 14h à 18h  
Mercredi et Samedi : 9h à 12h - 14h à 18h  
Pour accéder à la déchèterie, il vous faut vous munir  
d'une carte qui est à demander à la  
Communauté de Communes du Pays de  
St Fulgent-les Essarts  
2, Rue Jules Verne - ST FULGENT  
☎ 02.51.43.81.61.

ADMR

Comité de secteur du Pays  
de ST FULGENT - LES ESSARTS  
18 Rue des Tilleuls - 85250 SAINT  
FULGENT

☎ : 02.52.61.47.46.

Mail : [paysdestfulgent@admr85.org](mailto:paysdestfulgent@admr85.org)  
Accueil téléphonique du lundi au  
vendredi de 8h30 à 17h30 et  
accueil physique du lundi au vendredi de  
8h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h30

## MESSAGES D'ORGANISMES

### INFIRMIERES DE CHAUCHÉ – GRIPPE ET COVID-19

Votre cabinet infirmier vous propose des  
permanences exceptionnelles,

Au 16 rue du centre à **Chauché,**  
**LE MARDI ET JEUDI**

**Le mardi 10 et jeudi 12 novembre**

**Le mardi 17 et jeudi 19 novembre**

**Le mardi 24 et jeudi 26 novembre**

**De 11h30 à 12h00**

**Possibilités pendant les permanences habituelles du  
lundi au samedi de 8h à 8h30**

**OU**

Au 1 rue de l'étang, à la **Rabatelière, LE SAMEDI**

**Le samedi 7 novembre**

**Le samedi 14 novembre**

**Le samedi 21 novembre**

**Le samedi 28 novembre**

**De 11h30 à 12h00**

**Possibilités pendant les permanences habituelles du  
lundi au samedi de 7h30 à 7h45**

**OU**

**à un autre moment, au cabinet ou à domicile sur RDV  
au 06 24 83 68 04 ou au 07 85 55 29 44**

CHATELLIER Séverine, MOREAU Marie et TOUATI Eloïse,  
Infirmières

## PREVENTION COVID-19

### DEPISTAGE GRATUIT AVEC OU SANS PRESCRIPTION

Pour tous volontaires, cas contact, voyage, pré hospitalisation...



Au cabinet infirmier  
16 Rue du centre  
85140 CHAUCHE  
Du lundi au Samedi  
**Sur RDV au 06 24 83 68 04**  
(par SMS ou sur appel)

**OU**

Au cabinet infirmier  
1 rue de l'étang  
85250 La RABATELIERE  
Du lundi au Samedi  
**Sur RDV au 07 85 55 29 44**  
(par SMS ou sur appel)



#### Conditions d'accès au test :

- Portez un masque
- Se munir d'un mouchoir
- Munissez-vous de votre carte vitale
- Votre test PCR sera pris en charge à 100% par la sécurité sociale
- Les résultats seront transmis dans les 24 à 48h.



## LES CONSEILS GRATUITS D'UN ARCHITECTE POUR VOTRE PROJET ?

85 Vendée  
**caue**  
Conseil d'architecture, d'urbanisme  
et de l'environnement

Prenez rendez-vous avec le CAUE de la Vendée

Le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Vendée) est une association départementale, de conseil, d'aide à la décision, d'information et de formation, dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement.

Une de ses missions est de vous conseiller gratuitement en amont, pour la construction, l'extension ou la réhabilitation de votre habitation.



CONSTRUIRE

ADAPTER

AGRANDIR

SURELEVER

REHABILITER

DIVISER



Renseignements  
02 51 37 44 95  
caue85@caue85.com

> en savoir + : [www.caue85.com](http://www.caue85.com)



Architecte - Vendredi Architecture et Urbanisme (recto photo haute)  
Architecte - TICA Architectes d'urbanisme (recto photo basse)  
Architecte - Atelier 101 Architecture (verso)  
Photographe - François DANTART

**ENEDIS**  
L'ELECTRICITE EN RESEAU



## Travaux à proximité des réseaux : Pensez à votre sécurité !

Lorsque vous faites des travaux (*terrassement, élagage, travaux de façade*), gardez en tête que dans votre environnement de travail, **des lignes électriques aériennes ou souterraines peuvent être présentes.**

Avant tous travaux, déclarez votre projet auprès des exploitants de réseaux sensibles en remplissant **une DT/DICT** (Déclaration de projet de Travaux / Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux).

**Pour cela, connectez-vous sur :**  
[www.reseaux-et-canalizations.gouv.fr](http://www.reseaux-et-canalizations.gouv.fr)

### Plus d'informations :

Contactez le service DT / DICT d'Enedis Pays de Loire  
02.40.41.02.50 de 10h à 12h et de 14h à 16h  
[pdl-dict@enedis.fr](mailto:pdl-dict@enedis.fr)

Retrouvez tous les conseils de sécurité sur  
[www.electricite-prudence.fr](http://www.electricite-prudence.fr)



**Renforcement des mesures de biosécurité pour lutter contre**



**l'influenza aviaire dans les basses-cours**

Arrêté du 23 octobre 2020 qualifiant le niveau de risque épidémiologique  
Arrêté du 16 mars 2016 relatif aux dispositifs associés

Les autorités sanitaires néerlandaises ont notifié le 21 octobre 2020 un cas d'IAHP dans l'avifaune sauvage dans la région d'Utrecht. L'élévation du risque au niveau national induit l'application de mesures de prévention à tout détenteur de volailles ou autres oiseaux captifs :

Si vous êtes dans une commune située en zone à risque particulier (communes du marais breton, du littoral et du marais poitevin) :

- Confiner vos volailles ou mettre en place des filets de protection sur votre basse-cour
- Les rassemblements d'oiseaux lors de foires, expositions et marchés y compris marchés hebdomadaires sont interdits

Par ailleurs, sur tout le territoire national, l'application des mesures suivantes, en tout temps est rappelée :

- Exercer une surveillance quotidienne de vos animaux
- Protéger votre stock d'aliments des oiseaux sauvages, ainsi que l'accès aux aliments et en eau de boisson de vos volailles
- Aucune volaille (palmipèdes et gallinacés) de votre basse-cour ne doit entrer en contact direct avec des oiseaux sauvages et des volailles d'un élevage professionnel. Vous devez limiter l'accès de votre basse cour aux personnes indispensables à son entretien. Ne vous rendez pas dans un autre élevage de volaille sans précautions particulières
- Protéger et entreposer la litière neuve à l'abri de l'humidité et de toute contamination
- Réaliser un nettoyage régulier des bâtiments et du matériel utilisé pour votre basse-cour et ne jamais utiliser d'eaux de surface : eaux de mare, de ruisseau, de pluie collectée... pour le nettoyage de vos installations



**Si une mortalité anormale est constatée :** conservez les cadavres en les isolant et en les protégeant et contactez votre vétérinaire ou la Direction départementale de la protection des populations (ddpp@vendee.gouv.fr ou 02.51.47.10.00)

Pour en savoir plus : <https://agriculture.gouv.fr/tout-ces-quit-faut-savoir-sur-influenza-aviaire>

## MESSAGES D'ASSOCIATIONS

VALENTIN HAUY



L'Association Valentin Haüy

représente et regroupe près de 250 personnes aveugles et malvoyantes sur le département de la Vendée

### Objectifs

- ➔ Rompre l'isolement par des rencontres amicales et des activités diverses
- ➔ Faciliter l'autonomie dans la vie quotidienne
- ➔ Accéder à la vie sociale et culturelle

### Actions

- Soutien moral, aide aux démarches administratives
- Fourniture de matériel d'usage courant muni d'une synthèse vocale
- Apprentissage de l'écriture et de la lecture Braille
- Mise à disposition d'une bibliothèque sonore et d'une bibliothèque en Braille
- Edition du « Point Lumineux », journal sonore bimestriel sur CD

- Apprentissage du maniement des outils informatisés équipés d'un navigateur vocal (4 tuteurs)
- Soutien aux personnes pouvant se réinsérer dans le monde du travail
- Participation aux réunions de travail sur l'accessibilité des espaces publics et administratifs et du transport des personnes handicapées
- Rencontres amicales (loisirs, voyages culturels) avec les équipes d'animation
- Activités culturelles (théâtre en audiodescription, visites musées), ludiques et sportives (pétanque adaptée, piscine, randonnée, bricolages, sophrologie...)
- Soutien au centre de distribution de travail à domicile pour le paillage et le cannage des sièges (dépôt à l'AVH). Cela donne du travail à 6 personnes handicapées sur le département.

## ***Voyants***

### Nous avons besoin de votre concours

- Pour faire connaître notre association à toutes les personnes non et malvoyantes, y compris dans les maisons de retraite ou foyers logements
- Pour contribuer à l'animation d'un secteur départemental :
  - Accompagner, conduire nos membres à leurs rencontres AVH
  - Donner votre voix pour enregistrer des livres sur support audio

Nos coordonnées : **Association Valentin Haüy - Comité de Vendée - 39bis, rue de la Marne –  
BP 639 - 85016 La Roche-sur-Yon cedex**

Permanences du lundi au vendredi de 13h30 à 17h00

Tél : 02 51 37 22 22

Courriel : [comite.vendee@avh.asso.fr](mailto:comite.vendee@avh.asso.fr)

Site internet : <http://larochesuryon.avh.asso.fr>

Page Facebook : Comité valentin haüy – Vendée

*Reconnue d'utilité publique en 1891, habilitée à recevoir des dons et legs*

### **BIBLIOTHEQUE : Congés de Noël**

La Bibliothèque de Chauché sera fermée pendant les congés de Noël du Samedi 26 Décembre 2020 au Samedi 02 Janvier INCLUS.



### **FAMILLES RURALES**

L'association Familles Rurales de Chauché lance un nouveau projet autour du thème de LA PARENTALITE pour l'année 2021.

**L'objectif** : mettre en place des actions pour répondre aux besoins des parents dans leurs difficultés du quotidien ... Pour mieux connaître vos envies, vos besoins, merci de prendre 2 minutes pour remplir ce petit questionnaire ANONYME et TRES RAPIDE ! Ce projet concerne les parents de bébés, enfants, jeunes, ados, de tous les âges !!! Vous pouvez aussi partager le questionnaire autour de vous !

Je sais pouvoir compter sur vous ... Vous pouvez répondre aux questions jusqu'au lundi 16 novembre !!!

A très vite !

Lucie Bourasseau, pour les bénévoles de la nouvelle commission PARENTALITE de Chauché

Je vous invite à remplir le formulaire :

<https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSep455M6ayDXXTW38e4EYnfgZLrQ8T8r71ft5pyQGV2Q811Ng/viewform?vc=0&c=0&w=1&flr=0>

**Distribution du prochain bulletin les 12 et 13 Décembre 2020. Les articles sont à déposer en mairie ou à transmettre par mail avant le 30 Novembre 2020**